Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260209-2026_006-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de PLOUDALMEZEAU (FINISTERE) 29830

OBJET :

N° 2026-006

CREATION/REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

L'an deux mille vingt-six, le 9 février, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, BOSCHET Dominique, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DENIEL Romain, GOURLAY Célia, GOURVENEC Georges, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LE CALVEZ Jean-Paul, LETARD Murielle, MASSON Catherine, OLLIVIER Sylvie, QUENTEL Annie, QUIVORON Chantal, TANGUY Jean-Philippe, VINCE Logann

Etaient représentés :

- Madame Marguerite LAMOUR a donné pouvoir à Monsieur David CARREGA
- Monsieur Gérard GOUZIEN à Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ
- Monsieur Paul WALLNER à Madame Célia GOURLAY
- Madame Marie-Dominique GUENNEUGUES à Madame Solange ARZEL
- Monsieur Mickaël RAGUENES à Monsieur Jean-Philippe TANGUY
- Madame Christiane LE HIR à Madame Anne LAOT
- Madame Sandrine BEGOC à Monsieur Sébastien BIVILLE
- Monsieur René PELLEAU à Madame Chantal QUIVORON
- Monsieur Jean-Marc KEREBEL à Madame Annie QUENTEL

Arrivée de

- Monsieur Mickaël RAGUENES à 18h05
- Monsieur Jean-Marc KEREBEL à 18h28
- Madame Sandrine BEGOC à 18h40

Madame Sylvie OLLIVIER a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : 03/02/2026
Date d'affichage : 03/02/2026
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 22
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Madame le Maire indique à l'Assemblée que, par dérogation au principe d'annualité budgétaire, la procédure d'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) sont la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses d'investissement. Elles demeurent valables sans limite de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Les crédits de paiement (CP) sont la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Ainsi, le budget 2025 ne contient que les CP de l'année 2025.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. La somme des CP doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260209-2026_006-DE

Aussi, il est proposé de créer/modifier les autorisations de programme suivantes :

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (montant H.T.)

n°	Programme	AP	mandaté en 2024	mandaté en 2025	CP 2025 non utilisé	CP 2026 prévu	CP 2026
59	Abord des Eglises	689 390,00 €	247 111,10 €	308 372,47 €	124 516,43 €	- €	124 516,43 €
64	Rue de la Gare	640 000,00 €	2 840,00 €	36 595,16 €	410 564,84 €	190 000,00 €	600 564,84 €
60	Rue de Brest Phase 1	904 716,00 €	11 355,39 €	755 526,85 €	133 117,76 €	- €	clôturé
60BIS	Rue de Brest Phase II	450 000,00 €	- €	37 974,54 €	362 025,46 €	50 000,00 €	412 025,46 €
67	Lesvorn	356 106,15 €	290 308,52 €	45 636,74 €	14 054,74 €	- €	clôturé
71	Terrain tout temps	1 610 895,29 €	1 610 895,29 €	113 273,40 €		- €	clôturé
69	aire de covoiturage	200 000,00 €	5 825,00 €	4 446,00 €	189 729,00 €	- €	189 729,00 €
Nouvelles AP							
73	Rénovation Maison de l'enfance	300 000,00 €				50 000,00 €	50 000,00 €
75	Rue Monseigneur Raoul	400 000,00 €				400 000,00 €	400 000,00 €

Cette AP/CP fera l'objet d'un suivi régulier et sera réactualisée dès que nécessaire.

Ce dossier a été présenté à l'examen de la Commission des Finances réunie le 30 janvier 2026 qui, à l'unanimité, y a émis un avis favorable.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-21 et L2122-22, L2121-31, L2311-3 et R2311-9
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu le Règlement Budgétaire et Financier adopté par la Commune,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré
APPROUVE la création des autorisations de programme tel que proposées et les échéanciers de crédits de paiements proposés
AUTORISE le Maire à engager les dépenses relatives à ces opérations à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2025.

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29 - POUR : 24 – ABSTENTIONS : 5

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LA SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Sylvie OLLIVIER **David CARREGA**

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (montant H.T.)

n°	Programme	AP	mandaté en 2024	mandaté en 2025	CP 2025 non utilisé	CP 2026 prévu	CP 2026
59	Abord des Eglises	689 390,00 €	247 111,10 €	308 372,47 €	124 516,43 €	- €	124 516,43 €
64	Rue de la Gare	640 000,00 €	2 840,00 €	36 595,16 €	410 564,84 €	190 000,00 €	600 564,84 €
60	Rue de Brest Phase 1	904 716,00 €	11 355,39 €	755 526,85 €	133 117,76 €	- €	clôturé
60BIS	Rue de Brest Phase II	450 000,00 €	- €	37 974,54 €	362 025,46 €	50 000,00 €	412 025,46 €
67	Lesvorn	356 106,15 €	290 308,52 €	45 636,74 €	14 054,74 €	- €	clôturé
71	Terrain tout temps	1 610 895,29 €	1 610 895,29 €	113 273,40 €		- €	clôturé
69	aire de covoiturage	200 000,00 €	5 825,00 €	4 446,00 €	189 729,00 €	- €	189 729,00 €
Nouvelles AP							
73	Rénovation Maison de l'enfance	300 000,00 €				50 000,00 €	50 000,00 €
75	Rue Monseigneur Raoul	400 000,00 €				400 000,00 €	400 000,00 €

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260209-2026_006-DE